



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-165

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2023

Sommaire

SGC 79 /

79-2023-10-11-00003 - Arrêté portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres (2 pages) Page 3

Sous-Préfecture de Parthenay / Développement local et des relations avec les collectivités territoriales

79-2023-10-11-00002 - Convocation des électeurs de la commune de Thenezay en vue de l'élection complémentaire intégrale (4 pages) Page 6

79-2023-10-10-00005 - Nomination des membres des commissions de contrôles (12 pages) Page 11

SGC 79

79-2023-10-11-00003

Arrêté portant organisation des services de la
direction départementale des territoires des
Deux-Sèvres



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Arrêté portant organisation des services
de la direction départementale des territoires
des Deux-Sèvres

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'avis émis par le comité social d'administration de la DDT au cours de sa séance du 27 juin 2023 sur l'évolution de l'organisation du service eau et environnement ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'organisation générale de la direction départementale des territoires est fixée ainsi qu'il suit :

Direction

Directeur
Directeur adjoint
Secrétariat de direction
Chargé de communication

Mission cohésion des territoires**Service Agriculture et Territoires**

Aides Directes et Mesures Agro-Environnementales
Aménagement Rural et Politique Foncière
Accompagnement et Relance des Exploitations

Service Eau et Environnement

Animation MISEN/Planification
Planification - Environnement
Gestion de l'eau
Mission Police de l'Environnement Ouvrages et Travaux

Service Prospective, Planification et Habitat

Habitat parc privé
Habitat parc public
Planification de l'urbanisme et risques
Prospective

Service Transition Écologique Réglementation Sécurité

Affaires juridiques
Construction durable
Droit des sols et fiscalité urbanisme
Éducation routière
Sécurité routière et gestion de crise
Transition écologique

Article 2 :

Le présent arrêté prendra effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

L'arrêté préfectoral du 26 juillet 2021 portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres est abrogé à compter de cette même date.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Niort, le 11 OCT. 2023



Emmanuelle DUBÉE

Sous-Préfecture de Parthenay

79-2023-10-11-00002

Convocation des électeurs de la commune de
Thenezay en vue de l'élection complémentaire
intégrale

Sous-préfecture de Parthenay
Pôle ingénierie territoriale

**Arrêté préfectoral portant convocation des électeurs de la commune de Thenezay
en vue de l'élection complémentaire intégrale des conseillers municipaux.**

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.16 à L.20, L.30 à L.40, L.54 à L. 68, L.225 à L.259.1 et R.1 à R.21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-7 à L.2122-17 ;

Vu les démissions de Mesdames Delphine GAUTRAULT, Marie-Pierre GUILBAULT, Frédérique RAVELEAU, Christelle SIMON et de Messieurs Kévin BAYLE, Jérôme PAIN, Thierry PASQUIER, de leur mandat de conseiller municipal de la commune de Thenezay ;

CONSIDERANT que le conseil municipal de Thenezay a, du fait de ces démissions, perdu plus du tiers de ses membres ;

CONSIDERANT que, par conséquent, il doit être procédé à un renouvellement complet du conseil municipal ;

CONSIDERANT que la commune de Thenezay compte 1408 habitants et qu'il y a lieu d'utiliser le mode de scrutin prévu par l'article L.260 du code électoral (scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation);

CONSIDERANT que l'effectif légal du conseil municipal de Thenezay est de quinze membres dont deux conseillers communautaires;

SUR proposition de Madame la sous-préfète de Parthenay, par intérim;

ARRETE :

Article 1 : Les électeurs de la commune de Thenezay sont convoqués à l'effet de procéder à l'élection de quinze membres du conseil municipal dont deux conseillers communautaires.

Sous-Préfecture de Parthenay
20 Bd de la Meilleraye
79200 Parthenay

Article 2 : La date de cette élection est fixée au dimanche 10 décembre 2023 pour le premier tour du scrutin et, dans le cas d'un second tour, au dimanche 17 décembre 2023.

Article 3 : Les déclarations de candidatures devront être déposées à la sous-préfecture de Parthenay, 20 Boulevard de la Meilleraye à Parthenay.

Le dépôt des candidatures sera ouvert :

Pour le 1^{er} tour de scrutin :

- du lundi 20 novembre 2023 au mercredi 22 novembre 2023 de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 et le jeudi 23 novembre 2023 de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 18h00.

Pour le second tour de scrutin :

- le lundi 11 décembre 2023 de 09H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 et le mardi 12 décembre 2023 de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 18h00.

Article 4 : Le tirage au sort des emplacements d'affichage dans la commune de Thenezay aura lieu le vendredi 24 novembre 2023 à 16H30 à la sous-préfecture de Parthenay. Les emplacements d'affichage sont attribués dans l'ordre résultant du tirage au sort. Les responsables de liste ou leurs mandataires pourront y assister personnellement ou s'y faire représenter par un mandataire désigné par eux. En cas de second tour, l'ordre de présentation des candidats retenu pour le 1^{er} tour est conservé entre les listes restant en présence.

Article 5 : La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 03 novembre 2023.

La commission communale de contrôle des listes électorales se réunira entre le jeudi 16 novembre 2023 et le dimanche 19 novembre 2023.

L'élection aura lieu à partir des listes électorales principales et complémentaire extraites du répertoire électoral unique, publiées le lendemain de la réunion de la commission communale de contrôle, à jour des tableaux prévus aux articles R.13 et R.14 du Code électoral.

Article 6 : Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Article 7 : Dès la clôture du scrutin, il sera procédé au dénombrement des émargements. Ensuite, le dépouillement se déroulera conformément aux dispositions des articles L.65 et L.66 du code électoral.

Article 8 : Les sièges seront répartis entre les listes, pour l'élection des conseillers municipaux et pour l'élection des conseillers communautaires, à la proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire de 50 % à la liste arrivée en tête (article L.262 du code électoral).

L'élection est acquise au 1^{er} tour du scrutin si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés.

En l'absence de majorité absolue, il est procédé à un second tour. Pour qu'une liste ait le droit de se présenter au second tour, elle doit avoir obtenu au 1^{er} tour un nombre de voix au moins égal à 10 % des suffrages exprimés.

Au second tour, les listes peuvent être modifiées dans leur composition pour comprendre des candidats ayant figurés au 1^{er} tour sur d'autres listes, sous réserve que celles-ci ne se présentent pas au second tour et qu'elles aient obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

En cas de modification de la composition d'une liste, l'ordre de présentation des candidats peut être modifié. Les candidats ayant figuré sur une liste au 1^{er} tour ne peuvent figurer au second tour que sur une même liste. Le choix de liste sur laquelle ils sont candidats au second tour est notifié à la sous-préfecture par la personne ayant eu la qualité de responsable de la liste constituée par ces candidats au 1^{er} tour (article L.264 du code électoral).

Article 9 : Un procès-verbal constatant les opérations électorales sera, pour chaque tour de scrutin, dressé en double exemplaire. L'un d'entre eux sera déposé au secrétariat de la mairie, l'autre sera transmis à la sous-préfecture de Parthenay.

Article 10 : Madame la sous-préfète de Parthenay, par intérim et Madame la maire de Thenezay, sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux emplacements d'affichage administratifs de la commune et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Parthenay, le 11 octobre 2023,
Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Parthenay, par intérim

A blue ink signature, appearing to be 'M. Reynaudi', written over a horizontal line.

Mathilde REYNAUDI

Sous-Préfecture de Parthenay

79-2023-10-10-00005

Nomination des membres des commissions de
contrôles



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle ingénierie territoriale

Arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Parthenay

RAA : n°

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE, en qualité de Préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Mathilde REYNAUDI, Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay, par intérim ;

Vu les propositions des maires des communes concernées;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance du département;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de Parthenay, par intérim,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté (annexe I et II)

Article 2: La Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay, par intérim, les Maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de

20, boulevard de la Meilleraye
79200 PARTHENAY

l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture .

Parthenay, le 10 octobre 2023

Pour la Préfète, et par délégation,
La Sous-Préfète de Parthenay, par intérim

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a circular flourish and another long horizontal stroke.

Mathilde REYNAUDI

Annexe I à l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2023

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII du Code électoral

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
ADILLY	Parthenay	ARCHAMBAULT Ludovic	SEMBLAT Nathalie	LALLEMENT Nicolas
AIRVAULT	Le Val de Thouet	MÉTREAU Jaques	RAMBAULT Danielle	BERNARD Guy
ALLONNE	La Gâtine	MORTIER Jacques	MIGEON Gérard	AIRVAULT Michel
AMAILLOUX	Parthenay	MOTARD Jérôme	LUMINEAU Bernadette	PLAQUET Maurice
ARDIN	Autize-Egray	GABILLY Jacqueline Suppléante : COBLARD Micheline	MONTBORD Claude Suppléante : ROUSSEAU Nicole	BOULDRON Bernard
ASSAIS LES JUMEAUX	Le Val de Thouet	MILLET Adrien Suppléant : NIKSARLIAN Alexandre	DURAND Jacques Suppléante : SUJIRE Annette	LAURENTIN Pierre Suppléant : PANIER Jean-Pierre
AUBIGNY	La Gâtine	GIRARD Sébastien	DABIN Bernadette	PROTTEAU Robert
AVAILLES THOUARSAIS	Le Val de Thouet	BAUDELLOT Chantal	MÉNARD Jean-Michel	DURAND Cyrielle
AZAY SUR THOUET	La Gâtine	BRUNET James	TOUMIN Yolande	SOULET Jean-Pierre

BEAULIEU SOUS PARTHENAY	La Gâtine	CLISSON Fabrice Suppléante : BACHELIER Brigitte	PRAUD Gilles Suppléant : BARBEAU Pierre	LEMAGNAN Françoise
Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
BECELEUF	Autize-Egray	VEILLON Alexandre Suppléant : MASSOUF Adam	GROUSSET Yvon Suppléant : RICHARD Michel	GUILBOT Claude
BEUGNON-THIREUIL	Autize-Egray	FLEURY Sébastien	GIRAUD Olivier Suppléant : AIGUILLON Francis	CHARTIER Christiane Suppléant : GUION Jean-Pierre
LA BOISSIERE EN GATINE	La Gâtine	FROGET Matthieu Suppléant : CROISE Stanley	RUSSEIL Joseph Suppléante: BAILLARGEANT Candide	DENOUES Marie-Noëlle
BOUSSAIS	Le Val de Thouet	MORIN Véronique	VOYER Jacques	JASMIN Francis
LE BUSSEAU	Autize-Egray	SOUCHET Philippe	THIBAUD Marie-Claire	CANTET Didier
LA CHAPELLE BATON	Autize-Egray	DERRE Thomas	FORESTIER Bruno	BARATON Claude
LA CHAPELLE BERTRAND	Parthenay	MIOT Kévin	PRÉT Jacky	MARTEAU Jacques
LES CHATELIERS	La Gâtine	SIROIT Corinne Suppléante: BERGEON Ginette	MULLON Edith Suppléant : ROUX Alain	PANOUX Christian
LE CHILLOU	Le Val de Thouet	BRUNET Marie-Hélène	MOREAU Monique	GALURET Lucien
CLAVE	La Gâtine	BALOGUE Marie	JEAN-PIERRE Marie-Thérèse	ROBCIS Jean-Pierre

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
COULONGES/L'AUTIZE	Autize-Egray	LEBON Jean-Jacques Suppléante: GIRAUDIN Véronique	DIEUMEGARD Bernard Suppléante: DEVAULT Chantal	COUSINOT Michelle
COURS	Autize-Egray	DEMOUGEOT Emmanuel Suppléant : JAMONEAU Philippe	GRIT François Suppléant : APPERCE Jean-Marc	GUIGNARD Mickaël
DOUX	La Gâtine	PROUTEAU Nadine Suppléant : DOISY Alain	BOUTIN Pierre	BLANCHARD Gilles
FAYE SUR ARDIN	Autize-Egray	RENAULT Françoise Suppléant : BOUTINEAU Francis	SOULICE Gérard Suppléante: DISCEPOLI Annie	GOUBAN Jean-Jacques Suppléante:GIRON Marie-Christine
FENERY	Parthenay	COUDREAU Denis	SIMON Olivier	COUDREAU Noémie
FENIOUX	Autize-Egray	RENAULT Françoise Suppléante: REISCH Michelle	GALLARD Raymonde Suppléant : GUITTON Benoit	POIREAU Monique
LA FERRIERE EN PARTHENAY	La Gâtine	ALBERT Adeline	EQUOT Josette	GIRAUT Bernard Suppléante : CLISSON Patricia
FOMPERRON	La Gâtine	MEMETEAU Didier	LEPRON Serge	DESMIER Jean-Louis
LES FORGES	La Gâtine	POUPIN Dominique	VAILLANT Adélaïde	GIRAULT Christophe
GOURGE	La Gâtine	BRAUD Catherine	MOREAU Philippe	ROBIN Christiane

LES GROSEILLERS	La Gâtine	GUILBOT Philippe Suppléante: BIENVENU Odile	GIRAudeau Nicole Suppléant: BERNARDEAU André	MORISSET Maxime
IRAIS	Le Val de Thouet	THOLLET Maryline	BERNARD Denis	CHEVALLIER Laurent
LAGEON	Parthenay	LANDET Patrick	ROBIN Jean-Yves	DABIN Michelle
Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
LHOUMOIS	La Gâtine	MELIN Angélique Suppléante: PAIN Isabelle	PILLOT Gilbert	TANCHE André
LOUIN	Le Val de Thouet	PROUST Gwénaél	BARANGER Michel	BARIGAULT Jean-Marc
MAISONTIERS	Le Val de Thouet	MACE DE LEPINAY Arnaud	BILLON Joël	BODIN Christian
MAZIERES EN GATINE	La Gâtine	QUINTARD Christian	CHARGÉ Marie-Hélène	Serge PACAUD Suppléant: Daniel PINTAUD
MENIGOUTE	La Gâtine	SANIKA Anaïs Suppléante: BALOGUE Maryline	GARNIER Solange Suppléant: GIRARD Eliane	GUILBARD Didier
OROUX	La Gâtine	FRAFIL Tony Suppléante :: REAULT Christiane	BOTON Hervé	SAUJON Philippe
PAMPLIE	Autize-Egray	LIMOGE Nicolas	BALOGUE Jacqueline	BEAUFFRETON Nadège

LA PEYRATTE	La Gâtine	PIED Maryline Suppléante: BOURDIN Julie	ARRIGNON Serge	HYPOLITE Annie
POUGNE HERISSON	La Gâtine	BRANDEAU Corinne Suppléant: CHARGE Rémi	PILLET Gérard Suppléant: JAMET Michel	GUINFOLLEAU Jean-Claude
PRESSIGNY	La Gâtine	CHARTIER Céline	DUBOIS Monique	SOURISSEAU Daniel
PUYHARDY	Autize-Egray	JOURDANNAUD Maryse Suppléant: FOULADOUX Mathieu	CHAMPARNAUD Françoise Suppléant: JOURDANNAUD Didier	FROUIN Christophe Suppléante : PINSON Sophie
REFFANNES	La Gâtine	JACQUET Claudette Suppléant: FERNANDES Antoine	CHAIGNEAU André Suppléant: VIVIER Dantiel	BOUQUET Jean-Marie
Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
LE RETAIL	La Gâtine	BEAUDET Marie-Noëlle Suppléante : CHARRIER Claudette	GOULARD Alain Suppléante : DESCHAMPS Lysiane	GRENON Yvette
SAINT AUBIN LE CLOUD	La Gâtine	MARTIN Lydie Suppléante: CHAIGNEAU Héléne	DIDIER-GUILLON Elisa Suppléant : ROY Francis	GUIGNARD Gilles Suppléant : CALAIS Jacques
SAINT CHRISTOPHE SUR ROC	Autize-Egray	GAILLARD Mélanie Suppléant: COCAGNE Camille	BILLEAU Jean-Luc Suppléant: METAIS Didier	CHEYROUSE Guy
SAINT GEORGES DE NOISNE	La Gâtine	BAUDRY Frédéric	BIROT veuve PELLETIER Isabelle	PIOT Sylvie
SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME	Parthenay	TOURNIER Arnaud	LE CORRE Ronan	CAILLEAU Jean-Claude

SAINT GERMIER	La Gâtine	BOUJU Romain Suppléant : COUTHOUIS Laurent	MATHIEU Marie-Claire Suppléant: ARTAULT Roger	MAZIERE Pascale
SAINT LAURS	Autize-Egray	RODON Jean-Christophe Suppléante: PEROTTEAU Marie	PEROTTEAU Catherine Suppléant: SIMONEAU Dominique	SIMONNEAU Dominique
SAINT LIN	La Gâtine	GOUDEAU Pascal Suppléant: JASMIN Cyrille	CHARRON Hubert Suppléant: CHAUVANCY Francis	PELLETIER Bernard
SAINT LOUP LAMAIRE	Le Val de Thouet	AUBRY Lucienne	JULIA Pierrette	FRAFIL Jean-Claude
SAINT MAIXENT DE BEUGNE	Autize-Egray	CHATELLIER Mickaël Suppléant : BERNARD Gaël	MICHAUD Daniel Suppléant : CHAUVEAU Georges	CHAUVEAU Georges
SAINT MARC LA LANDE	La Gâtine	POUVREAU Jean-Pierre Suppléante: MICHELAT Flore	GOUBEAU Stéphane Suppléant: CHAUVEAU Alain	GADREAU Bernard
Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
SAINTE OUENNE	Autize-Egray	TRICARD Pierre	POUSSARD Albert-Guy	BONNIN Claude
SAINT POMPAIN	Autize-Egray	SICAUD Hélène Suppléant: LEVESQUE Hubert	PICARD Wilfried	BATY Chantal
SAURAIS	La Gâtine	LARGEAUD Valérie	COLLAT André	LANDRY Alain
SCILLÉ	Autize-Egray	HERISSE Patrice Suppléante : MAROLLEAU Sophie	PICAUVILLE Didier Suppléant: BETIN David	REAUD Daniel
SURIN	Autize-Egray	RAPHEL Héléne	BONNEAU Christian	MORINEAU Mireille

		Suppléante: QUINARD Christine	Suppléante: TROUVE Nicole	
LE TALLUD	Parthenay	COHE Bernard	MICHEL Jacky	CHAUSSENEAUX Jean-Marie
THENEZAY	La Gâtine	RICHAUD Béatrice	LEON Chantal	PROUST Jackie
VAUSSEROUX	La Gâtine	DEQUICK Pascal Suppléant: ALAPHILIPPE David	ROUVREAU Jean-Claude Suppléant: LAMONTAGNE Christophe	DEGUILLE Jean-Marie
VAUTEBIS	La Gâtine	CONDAC-PIGNON Sophie	PARVAUD Dominique	POLET Olivier
VERNOUX EN GÂTINE	La Gâtine	AIRAUD Christian Suppléant: HAYRAULT Jean-P	BABIN Françoise Suppléant : PITEAU Pierre	GAZEAU Yves
VERRUYES	La Gâtine	BIEN Michèle Suppléante: GOULDING Christine	ALLONNEAU Geneviève	SABOUREAU Marie-Claude
VIENNAY	Parthenay	GUIGNARD Marie-France	LUCET Catherine	BAUDOIN Jean-Michel
Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGJ
VOUHÉ	La Gâtine	BRUNET Valérie Suppléante: TRAON Fanny	BOINOT Dominique Suppléante :: GAILLEDROT Véronique	TEXIER Véronique
XAINTRAY	Autize-Egray	GRELET Françoise Suppléant: ECAILLE Emmanuel	BONNET Patricia Suppléant: AYRAULT Rodolphe	FOREST Christine

Annexe II à l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2023

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
CHAMPDENIERS	Autize-Egray	TALABARD Philippe GUICHET Aurélie ROUX Adeline	MOTARD Emmanuel DUMOULIN Guillaume	-
	Parthenay	FOURNIAU Danielle DIEUMEGARD Claude GUERIN Monique Suppléant : BILLY Gérard	BOSSEAU Ingrid BALESTRA Arnaud Suppléants : LACOSTE Yves-Henri DE CARVALHO DE OLIVEIRA Maria de Fatima	
PARTHENAY	Parthenay	GRISON Joël BELAUD Philippe PETIT Myriam	DENIS Joël BARDET Jean-Luc	-
		Suppléants : WANSCHOOR David MERLIOT Kévin	Suppléants : HERVE Karine TROUVE Lucie	
POMPAIRE	Parthenay	POUDRET Isabelle NIVELLE Patrick BROSSARD Bertie	DELOUBES Julien CROC Clémence	-
SAINT PARDOUX-SOUTIERS	La Gâtine	BARATON Lydie BONNET Joël CLISSON Patrick	CATHELINEAU Eric OLIVIER Karine	-

SECONDIGNY	La Gâtine	MICHAUD Sylvie DAVERAT Pascal SAPIN Joël	GUILLOT Eric BARREAUD Madeleine	-
VASLES	La Gâtine	GIRET Jean-Marc LEFEVRE Sylvie QUINTARD Octavie	PILLOT Marie-Andrée MOUFFRANC Mireille	-

